



LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST LE 28 MAI 2018

TOUS LES COMPÉTITEURS DOIVENT PRENDRE LEUR NUMÉRO AU MOINS UNE HEURE AVANT LEUR COMPÉTITION ET ÊTRE PRÉSENT AU CENTRE DE RAPPEL 45 MINUTES AVANT L'HEURE DE PASSAGE. TOUS LES CHANGEMENTS OU ANNULATIONS D'UNE CATÉGORIE DOIVENT ÊTRE RENDUS À L'ORGANISATEUR AVANT LE DÉBUT DE L'ÉVÉNEMENT AFIN D'ÉVITER LES CHANGEMENTS D'HORAIRE DE DERNIÈRE MINUTE.

RESPONSABILITÉ : L'organisateur n'est pas tenu responsable en cas de perte ou vol d'articles personnels laissés dans les vestiaires, salle de bal ou chambre d'hôtel. L'organisateur ne peut être tenu responsable des blessures subies par les personnes suivantes : compétiteurs, spectateurs, employés, officiels, vendeurs, bénévoles ou tout autre personne assistant à l'événement. Chacun y participe à ses risques et périls. Les organisateurs se réserve le droit d'annuler ou de refuser l'inscription d'un compétiteur ayant manqué de respect envers les officiels ou le personnel travaillant pour Danse Sport Montréal, et ne se conformant pas au présent règlement.

VIDÉO : L'usage de vidéo caméra personnelle est interdit durant Danse Sport Montréal.

ANNULATION : Pour toute annulation faite après le 28 mai 2018, les cas seront traités après l'événement et aucun remboursement ne sera fait avant 30 jours suivant l'événement. Pour toute annulation faite après le 28 mai 2018, un montant de \$125.00 sera gardé pour les frais déjà encourus. Toutes les ventes de billets et de forfaits sont finales sans possibilité de changement ou remboursement.

PROFESSIONNEL : Les compétitions professionnelles sont sanctionnées par le CDF (Canadian Dancesport Federation) www.canadiandancesportfederation.org. Dans le cas où seulement trois (3) couples ou moins concourent dans une catégorie, les bourses seront diminuées de moitié. Les catégories professionnelles Rising Star sont ouvertes à tous les couples professionnels n'ayant jamais remporté la 1^{ère} place en Rising Star dans le même style à Danse Sport Montréal. Tout professionnel doit être membre en règle de son association.

AMATEUR : Les compétitions de catégorie "Amateur" sont sanctionnées par NDCC (National Dance Council of Canada). Le code vestimentaire est disponible sur le site de NDCC. Tous les couples amateurs canadiens doivent être en règle avec le NDCC (National Dance Council of Canada).

PRO-AM : Les élèves en pro-am n'ont pas à être enregistré avec aucune association. Pour les danses individuelles, les femmes et les hommes dansent séparément, sauf pour les championnats et les bourses d'étude. Les danses «solo» seront limitées à une durée de 3 minutes. Aucun élève ne peut se faire remplacer. Seul l'élève inscrit est admissible. Pour être éligible à une bourse d'étude, l'élève doit avoir un minimum de 10 danses individuelles.